

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE
N°SDVE-2021-24

-
Avis modificatif en date du 27/10/2021

- Modification de la rubrique "Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement" : le matériel de restauration a été retiré et n'est plus disponible à l'achat;
- Prolongation de la date limite de candidature au vendredi 31/12/2021 à 16 heures.

DIRECTION TERRITORIALE CENTRE BOURGOGNE

COMMUNE DE PREGILBERT

Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial

La direction territoriale Centre-Bourgogne de Voies navigables de France lance un appel à projet sur la maison éclusière n°67 Ecluse des Dames à Prégilbert en bordure du canal du Nivernais et à proximité d'Auxerre (22 km) et de Clamecy (30 km).

L'activité de restauration/débit de boisson/prestation de service/vente produits locaux projetée devra :

- être en lien direct avec la fréquentation des lieux
- contribuer au développement de la voie d'eau
- proposer un service aux usagers du secteur (riverains, plaisanciers, cyclistes, promeneurs).



Publié le	18/10/2021
Durée de mise en ligne de l'avis	1.5 mois
Date limite de réception des candidatures	31/12/2021 à 16h00
Objet de l'occupation	Activité économique dans une maison éclusière et sur le terrain adjacent
Lieu	Commune de Prégilbert (89460) Canal du Nivernais Rive droite Chemin de halage Lieu dit « Clos du Presbytère » PK (point kilométrique) 150.04 Bâtiment sur la parcelle 0B80
Activité recherchée	Voies navigables de France recherche un porteur de projet pour mettre en place dans la maison éclusière n°67 des dames une activité contribuant au développement et à l'animation de la voie d'eau et de ses abords (comme une <i>activité de restauration, débit de boisson, production, transformation, vente de produit locaux, proposition de services</i> pour les plaisanciers, cyclistes, riverains promeneurs). Toute activité peut être proposée, à l'initiative des porteurs de projets.
Caractéristiques essentielles	<p>Bâtiment composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un rez-de-chaussée de 85.68 m² : <ul style="list-style-type: none"> • Local poubelle de 8.14m² • Local lavage/stock de 14.47m² • Cuisine de 14.64 m² • Salle de restauration de 18.48m² • Couloir de 6.87m² • Sanitaires de 7.61m² aux normes PMR (rampe d'accès extérieure de 1.40mX13.50m soit 18.9m²) • Pièce de stockage (ou autre destination) de 11.50m² • Ancien four à pain de 3.97m² - d'une cave de 19.62 m² (facturée pour moitié) - d'un 1^{er} étage de 85.68 m² comprenant une pièce aménagée en bureau de 5.75 m² environ et accessible par une échelle escamotable (le reste n'est pas comptabilisé car non exploitable du fait de la pente du toit) <p>Terrasse couverte chauffante de 40 m² (couverture bâchée sur structure portante fixe métallique et 3 convecteurs radiants à infrarouge HELIOSA 9 STAR PROGETTI)</p> <p>Terrain de 749 m² autour de la maison à usage de jardin d'agrément (rampe incluse)</p> <p>Terrain gravillonné de 200 m² à usage de parking (environ 5 places)</p> <p>Les installations PARCABOUT, les 3 tables de jardin en bois et les 3 congélateurs ne sont pas inclus dans la possibilité de reprise.</p>

Type d'autorisation délivrée / durée	Convention d'occupation temporaire de 3 ans à compter du 01/02/2022 . Possibilité de négocier une durée de convention plus élevée en cas d'investissements conséquents.
Redevance minimum annuelle	Redevance minimum estimative basée sur la grille tarifaire VNF : 8030,27€ € pour un an (tarif 2021 – base INSEE 1753). Il s'agit d'une estimation compte tenu de l'aménagement du site et des activités pouvant y être exercées : la redevance pourra être revalorisée en fonction du projet proposé et sélectionné . Le montant de la redevance sera revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement.
Conditions générales d'attribution	L'activité exploitée sur ce site devra contribuer au développement de la voie d'eau et des territoires riverains, elle devra apporter une réelle plus-value à la mise en valeur du canal et au développement du territoire. Critères de sélection : 1) Conformité de la candidature aux conditions de l'appel à projet : <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture des pièces demandées - Conformité du projet au regard des caractéristiques de l'emplacement et de l'activité recherchée 2) Appréciation globale du projet : <ul style="list-style-type: none"> - Intérêt et plus-value apportée à la voie d'eau et au territoire, originalité, etc - Insertion dans le contexte géographique - Prise en considération des contraintes techniques liées à la voie d'eau (interdiction de circuler sur les chemins de halage sauf autorisations intuitu personae ; interdiction de passer sur les passerelles d'écluses, périodes de chômages, etc) - Opérations de remise en état prévues sur l'emplacement (rénovations, aménagements, équipements, raccordements aux réseaux, etc.) - Actions prévues en matière de protection de l'environnement et de développement durable 3) Analyse de la solidité financière du projet : <ul style="list-style-type: none"> - Modalités de financement du montant prévisionnel des investissements et du déficit d'exploitation de départ sur la durée de la convention d'occupation temporaire - Investissements - Plan d'affaire prévisionnel - Chiffre d'affaire estimé 4) Montant de redevance proposé égal ou supérieur au montant de redevance indiqué dans l'appel à projet

<p>Dépôt</p>	<p>Le projet sera transmis avant la date limite de dépôt des dossiers, <u>fixée le 31 décembre 2021 à 16h00</u>,</p> <ul style="list-style-type: none"> - par mél à l'adresse suivante (à privilégier en cette période de crise sanitaire) : sdve.dt.centrebουργogne@vnf.fr <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> - par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : <p style="text-align: center;">Voies navigables de France – Direction territoriale Centre-Bourgogne Service Développement de la Voie d'Eau 1 Chemin Jacques de Baerze–CS 36229–21062 DIJON CEDEX</p> <p>Merci d'indiquer la mention « AAP n° SDVE-2021-24/ECLUSE DES DAMES - ne pas ouvrir » dans l'objet du mail ou sur l'enveloppe</p>		
<p>Pièces à fournir à l'appui du dossier de candidature</p>	<p><u>Pour tout porteur de projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - curriculum vitae - photocopie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité) - descriptif de l'activité projetée - montage financier du projet - <i>tout autre document que le candidat jugera utile de joindre à sa candidature (exemple étude de marché, étude sur la fréquentation des lieux, liste de fournisseurs préétablie, publicité envisagée, etc)</i> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td data-bbox="579 1173 970 1675" style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><u>Candidat personne physique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - si artisan/commerçant : extrait du répertoire des métiers/RCS de moins de 3 mois - justificatif de domicile de moins de 3 mois - RIB avec BIC/IBAN - photocopie du dernier avis d'imposition – justificatif de revenus - Fiche client « personne physique » complétée et signée </td> <td data-bbox="970 1173 1402 1675" style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><u>Candidat personne morale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - document de présentation de l'entreprise ou de l'association - Kbis/statuts pour une association - extrait RCS de moins de 3 mois - RIB avec BIC/IBAN - dernier bordereau de situation fiscale - bilan et comptes de résultats des 3 dernières années - Fiche client « personne morale » complétée et signée </td> </tr> </table>	<p><u>Candidat personne physique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - si artisan/commerçant : extrait du répertoire des métiers/RCS de moins de 3 mois - justificatif de domicile de moins de 3 mois - RIB avec BIC/IBAN - photocopie du dernier avis d'imposition – justificatif de revenus - Fiche client « personne physique » complétée et signée 	<p><u>Candidat personne morale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - document de présentation de l'entreprise ou de l'association - Kbis/statuts pour une association - extrait RCS de moins de 3 mois - RIB avec BIC/IBAN - dernier bordereau de situation fiscale - bilan et comptes de résultats des 3 dernières années - Fiche client « personne morale » complétée et signée
<p><u>Candidat personne physique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - si artisan/commerçant : extrait du répertoire des métiers/RCS de moins de 3 mois - justificatif de domicile de moins de 3 mois - RIB avec BIC/IBAN - photocopie du dernier avis d'imposition – justificatif de revenus - Fiche client « personne physique » complétée et signée 	<p><u>Candidat personne morale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - document de présentation de l'entreprise ou de l'association - Kbis/statuts pour une association - extrait RCS de moins de 3 mois - RIB avec BIC/IBAN - dernier bordereau de situation fiscale - bilan et comptes de résultats des 3 dernières années - Fiche client « personne morale » complétée et signée 		
<p>Service à contacter pour renseignement</p>	<p>Service Développement de la Voie d'Eau (SDVE) : 03.45.34.12.02 sdve.dt.centrebουργogne@vnf.fr</p> <p>Visites sur place possibles : prendre contact avec Madame LELONG de l'UTI Nivernais-Yonne : 06.63.39.13.71 ou valerie.lelong@vnf.fr</p>		